

Deuxième session du comité préparatoire à la 4ème conférence
internationale sur le financement du développement

Débat général

3 décembre 2024 10h

Intervention de la France

Mesdames et Messieurs les Ministres, Excellences, chers collègues,

La 4^{ème} conférence internationale sur le financement du développement sera un moment structurant pour l'avenir de l'architecture financière de développement. La communauté internationale y est appelée à se montrer ambitieuse. Il s'agit d'un sujet central pour la France. Notre contribution écrite, en complément de la contribution de l'Union européenne, reflète notre pleine implication et nos idées, en ligne avec notre engagement au sein du Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P).

Je souhaite insister ici sur quatre points qui sont essentiels et devront, infuser la négociation pour le prochain cadre du financement du développement :

Premièrement, ce cadre doit permettre de concrétiser les engagements pris dans le cadre du Pacte de l'avenir par des mesures et des actions concrètes. Nous devons identifier collectivement des solutions innovantes pour obtenir des résultats ambitieux, qui puissent être mesurés dans leur entièreté, afin de parvenir à un impact renforcé sur le terrain. C'est essentiel pour répondre au mieux au retard pris dans le financement des objectifs du développement durable.

Deuxièmement, nous avons déjà identifié des initiatives qui fonctionnent et qui ont fait leurs preuves sur le terrain. Je pense à la méthode des plateformes-

pays, à la mobilisation des droits de tirage spéciaux (DTS), au Cadre commun de traitement de dette du G20 et du Club de Paris, à la mise en place de clauses de suspension du service de la dette en cas de catastrophes climatiques, aux instruments de garantie et autres outils d'atténuation des risques. Nous devons approfondir l'existant en soutenant des solutions adaptées à chaque contexte.

Troisième point, le financement du développement est une question financière. Seule une combinaison de sources de financement, public et privé, domestique et international, pourra répondre aux défis auxquels sont confrontées les économies en développement, en particulier les PMA et les pays les plus vulnérables. Sur ce sujet, nous l'avons rappelé lors du Sommet pour un Nouveau Pacte financier mondial, aucun pays ne devrait avoir à choisir entre la lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète. L'Agence française de développement est la première banque de développement à s'être engagée à être 100% alignée avec l'accord de Paris, tout en poursuivant son action pour éradiquer la pauvreté. C'est tout le sens de l'engagement pris par le Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète, aujourd'hui soutenu par près de soixante-dix pays.

Enfin, nous souhaitons insister sur la nécessité de ne pas créer de nouvelles instances de gouvernance, groupes de coordination ou indicateurs alors qu'ils existent déjà et peuvent évoluer. Que ce soit sur la fiscalité, sur la dette ou encore sur la coopération au développement, nous avons des instances qui fonctionnent mais qui doivent être rendues plus efficaces, plus équitables et mieux adaptées au monde contemporain. Je pense notamment au TOSSD qui permet de mesurer l'ensemble des financements aux biens publics mondiaux et que de nombreux pays utilisent d'ores et déjà. Il est donc impératif de ne

pas dupliquer l'existant et de respecter le mandat de chacun. Le risque serait en effet de créer des instances inopérantes.

Il y a donc beaucoup de travail, mais aussi beaucoup d'opportunités pour progresser. Nous souhaitons que la préparation de la 4^e conférence internationale soit le lieu d'échanges francs et constructifs, permettant l'avènement de propositions concrètes adaptées aux besoins des plus vulnérables.

Vous pouvez compter sur notre engagement total pour faire de la 4^{ème} Conférence internationale sur le financement du développement une réussite collective.

Je vous remercie./.